



*4ème mois de grossesse : Qu'est-ce qu'une amniocentèse ?*

*L'amniocentèse est un examen qui consiste à prélever un échantillon de liquide amniotique et à l'examiner en laboratoire afin de dépister d'éventuelles anomalies du fœtus. Ce dépistage fournit un diagnostic. Il peut révéler si le fœtus est porteur d'anomalies chromosomiques. Quel type d'anomalies peut-elle détecter ?*

*Cet examen peut identifier plusieurs centaines de maladies génétiques, les plus communes sont :*

- Les désordres chromosomiques comme la trisomie 21, la trisomie 18 (le syndrome d'Edward).*
- Les malformations au niveau du tube neural comme le spina-bifida*  
*Attention, l'amniocentèse ne détecte pas tous les types d'anomalies. Elle ne décèle pas un "bec-de-lièvre" (fente palatine ou labiale) par exemple.*

*Qui est concernée par l'amniocentèse ?*

*A partir de l'âge de 38 ans, on propose systématiquement une*

*amniocentèse, mais elle n'est pas forcément pratiquée : la décision de la faire faire ou pas est prise par la future maman. A cet âge, l'examen est entièrement pris en charge par la Sécurité Sociale ainsi que pour les femmes plus jeunes en cas d'indication médicale. De nombreuses études ont mis en évidence que le risque de mettre au monde un enfant atteint d'une anomalie chromosomique, telle que la trisomie 21, augmente avec l'âge.*

*Votre gynécologue pourra aussi vous proposer une amniocentèse si le résultat de la prise de sang HT21 indique qu'il faut approfondir le diagnostic.*

*Qui d'autres peut-être concernée par une amniocentèse (liste non exhaustive) ?*

- Les futures mamans ou leur conjoint avec des antécédents familiaux*
  - Les femmes qui ont déjà mis au monde un enfant avec une anomalie génétique*
- A quelle période de la grossesse l'examen doit-il être pratiqué ?*

*Quand elle est prescrite, l'amniocentèse peut-être réalisée à partir de la 15ème semaine d'aménorrhée.*

*A partir du deuxième trimestre, le liquide amniotique entourant le bébé est suffisant pour qu'on puisse prélever un échantillon suffisant.*

*En quoi consiste la pratique de l'amniocentèse ?*

*Vous serez allongée sur une table d'examen. Guidé par une échographie, on identifie la poche de liquide amniotique à une distance sûre de bébé et du placenta. Le praticien insère alors une aiguille longue, fine au travers votre abdomen et la poche amniotique. Avec l'aiguille, le spécialiste va prélever un petit échantillon de liquide amniotique (environ une à deux cuillères à soupe).*

*Ce liquide contient des cellules de votre bébé, des substances chimiques, des micro-organismes. Ils pourront apporter les réponses aux questions concernant la santé de votre enfant, une sorte de carte d'identité. Choisir le bon endroit pour piquer grâce à l'échographie peut prendre un peu de temps, rassurez-vous, c'est pour votre bien*

*et celui de bébé. Insérer l'aiguille et prélever l'échantillon de liquide amniotique prend moins de cinq minutes. Une fois l'aiguille retirée, vous pourrez éventuellement ressentir des crampes abdominales. Pas de panique ! Vous serez suivie médicalement pour vérifier que l'examen n'a pas déclenché de contractions utérines, ou perturbé votre bébé.*

*Est-ce douloureux ?*

*Repère avant l'examen : On vous conseillera certainement de boire beaucoup d'eau avant l'amniocentèse afin de garantir une netteté à l'échographie. (pas moi) La plupart des femmes disent que la piqûre est un peu douloureuse. Il est peut-être plus exact de parler d'une sensation de gêne plutôt que de douleur. Cependant, chaque femme vit l'examen différemment, et le ressenti face à la notion de douleur peut varier d'une personne à l'autre. Les douleurs abdominales après l'examen sont en général mineures, mais certaines femmes disent avoir éprouvé des crampes sévères. Par précaution, l'équipe médicale vous conseillera de vous reposer pendant 48 heures.*

*Si vous avez une activité professionnelle, prévenez de votre future absence.*

*Quels sont les risques associés à cet examen ?*

*L'amniocentèse est un examen considéré comme sûr. Seul dans 0,5 à 1% des cas, on observe une infection ou une autre complication suite à l'amniocentèse. La complication potentielle et la plus fréquente est la fissuration de la poche des eaux. Elle pourra éventuellement conduire à une fausse-couche mais attention cela reste rare. Certaines femmes observent parfois une fuite du liquide amniotique ou une légère perte de sang. Une poussée de température, des contractions utérines et/ou une sensation de froid ou de chaud indiquent une infection. Si vous souffrez d'un de ces symptômes, contactez immédiatement votre équipe médicale.*

*Le repos complet vous sera fortement recommandé jusqu'à ce que tout rentre dans l'ordre. Si vous n'êtes pas sûre de devoir faire pratiquer une amniocentèse, ou si l'examen lui-même vous inquiète,*

*parlez-en à l'équipe qui suit votre grossesse.*

*Connaître le déroulement d'un examen aide à alléger les craintes, les doutes.*

*Vais-je obtenir les résultats tout de suite ?*

*L'amniocentèse permet de dépister les anomalies chromosomiques que pourrait présenter l'enfant à naître. Le délai d'obtention du résultat est en moyenne de 14 jours, car c'est à partir d'une culture des cellules contenues dans le liquide amniotique que va être obtenu le résultat. Il n'est pas possible de réduire le temps de culture, mais il est maintenant possible d'obtenir, grâce à une nouvelle technique, en 24/48 h, un dépistage des trisomies les plus fréquentes en particulier, la trisomie 21.*

*L'analyse FISH (Fluorescent In Situ Hybridization) ne nécessite pas de culture de cellules. Elle s'applique directement aux cellules contenues dans le liquide amniotique. Les trisomies des chromosomes (21,13, 18, X et Y) représentent 70% des anomalies. L'analyse FISH, applicable qu'à ces seuls chromosomes, dépiste avec 99,9% de fiabilité, les anomalies numériques des chromosomes (21, 18, 13, X, Y).*